Monsieur l'Ambassachur,

J'ai l'hommur de me référer à votre Note du dans laquelle vous proposies que l'Accord relatif au Commandement de la difense adrienne de l'Amirique du Nord effectué par l'échange de notes du 12 mi 1958 et renouvelé par l'échange de notes du 30 mars 1968 soit prorogé sans modification de ses dispositions actuelles pour une période de deux ans à compter du 12 mai 1973.

Je suis hauraux de vous faire savoir que la proposition énoncée dens voter note agrée à son Gouvernement. Non Gouvernement accepte en outre que votre note et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entre en vigueur afjourd'hui.

Veuiller agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de my très haute considération.